

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.

Contrôleur

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI

(Article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*,
L.R.C. 1985, c. C-36)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

Introduction

1. Le 25 février 2010, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») à l'égard de Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée Contrôleur;
3. Tel qu'il appert de l'Ordonnance Initiale, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a ordonné, *inter alia*, la suspension des procédures jusqu'au 26 mars 2010;
4. Par la suite, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis plusieurs ordonnances prorogeant la suspension des procédures. L'ordonnance la plus récente a été émise le 18 août 2011 et a prorogé la suspension des procédures jusqu'au 25 août 2011 (l'« **Ordonnance de Prorogation** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
5. Le 17 mars 2011, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis une ordonnance approuvant un financement temporaire, assorti d'une sûreté prioritaire. En date des 8 avril 2011 et 16 juin 2011, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis des ordonnances approuvant des augmentations de ce financement temporaire, ces augmentations étant également

assorties d'une sûreté prioritaire (les « **Ordonnances de Financement Temporaire** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;

6. En date du 21 juillet 2011, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis une ordonnance accueillant une requête de la Débitrice pour vendre substantiellement tous ses actifs (la « **Requête pour Vendre** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
7. En date du 21 juillet 2011, la transaction de vente (la « **Transaction** ») décrite à la Requête pour Vendre, et plus amplement décrite à la **Pièce P-4** produite avec la Requête pour Vendre (le « **APA** »), a été conclue et l'acheteur des actifs de la Débitrice (ci-après appelée « **Newco** ») a déposé une soumission en vertu du programme fédéral de stratégies nationales d'approvisionnement en matière de construction navale (« **SNACN** »);
8. En date du 21 juillet 2011, Newco a confirmé par écrit à la Débitrice et au Contrôleur qu'au meilleur de son information, connaissance et croyance, elle a déposé une soumission conforme en vertu du programme SNACN avant l'expiration du délai imposé en vertu de la SNACN, le tout tel que décrit au sous-paragraphe (b) de la définition de Qualification apparaissant au paragraphe 1.1 du APA;
9. En date du 27 juillet 2011, les autorités de la SNACN ont confirmé que Newco rencontrait les conditions décrites au sous-paragraphe a de la définition de Qualification apparaissant au paragraphe 1.1 du APA;
10. En date du 27 juillet 2011, le Contrôleur a émis une attestation à l'effet que la clause résolutoire contenue au paragraphe 2.5 du APA avait été levée inconditionnellement;
11. Le Contrôleur a par la suite transféré à la Débitrice la somme de 1 000 000\$ (les « **Fonds Libres** ») conformément au paragraphe 3.1 du APA;
12. Par la présente requête, la Débitrice demande respectueusement à cette Honorable Cour de proroger la suspension des procédures jusqu'au 31 octobre, pour les motifs donnés ci-dessous;

Plan d'arrangement

13. La Débitrice entend utiliser les Fonds Libres, notamment afin de financer une distribution aux créanciers de la Débitrice en vertu d'un plan d'arrangement (le « **Plan** ») éventuel;
14. Par ailleurs, la Débitrice continuera d'explorer dans les prochaines semaines, l'opportunité de pouvoir conclure une transaction (la « **Transaction Fiscale** ») portant sur les attributs fiscaux détenus par la Débitrice;
15. La conclusion d'une Transaction Fiscale, laquelle ne peut être conclue que dans le contexte d'un Plan, pourrait permettre à la Débitrice de bonifier le montant de la distribution qui pourrait être disponible à ses créanciers dans le cadre d'un Plan éventuel;
16. La Débitrice procédera au cours des dix (10) prochains jours à la présentation d'une requête pour l'approbation d'un processus de réclamation dans le cadre du processus menant à la présentation d'un Plan éventuel;

Financement et prorogation

17. En date des présentes, la Débitrice a conclu une entente de principe avec Investissement Québec, entente prévoyant notamment un engagement par Investissement Québec de permettre à la Débitrice de disposer, pour les fins de la finalisation de sa restructuration, à même les crédits d'impôt dus à la Débitrice et sur lesquels Investissement Québec détient une sûreté, une somme jusqu'à concurrence de 500 000\$, (le « **Montant de Restructuration** ») laquelle entente doit incessamment recevoir une confirmation écrite de l'autorité compétente;
18. Tel qu'il sera confirmé par le Contrôleur dans son 24^e Rapport au tribunal à l'appui de la présente requête et sur la foi des projections de l'encaisse préparé par la Débitrice, il est prévu que l'accès par la Débitrice au Montant de Restructuration permettra à la Débitrice de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses affaires d'ici le 31 octobre 2011, et notamment de disposer de fonds suffisants afin de compléter son processus de restructuration, incluant la présentation d'un Plan éventuel qui permettrait notamment l'utilisation des Fonds Libres, tel que ci-haut décrit;
19. La Débitrice estime qu'il est dans son intérêt et celui de toutes ses parties prenantes de proroger la suspension des procédures jusqu'au 31 octobre 2011;

Conclusion

20. Le Contrôleur supporte la présente requête;
21. De l'avis de la Débitrice, aucun créancier ne subira de préjudice en raison de la prorogation de la suspension des procédures demandée aux termes des présentes;
22. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec la diligence voulue;
23. À la lumière de ce qui précède, la Débitrice demande respectueusement à cette Cour de proroger la suspension des procédures jusqu'au 31 octobre 2011; et
24. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR DE :

ABRÉGER les délais de signification de la présente Requête en prorogation de délai (la « **Requête** »);

ACCUEILLIR la Requête;

DÉCLARER que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et dispenser les Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** ») de tout avis supplémentaire;

PROROGER la date de suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance Initiale émise par l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., le 25 février 2010 à l'égard de la Débitrice) jusqu'au 31 octobre 2011, le tout suivant les conditions prévues par l'Ordonnance Initiale;

PRENDRE ACTE des activités du Contrôleur telles que décrites dans le 24^e Rapport du Contrôleur; et

ORDONNER l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel et sans caution.

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

MONTRÉAL, le 24 août 2011



OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.

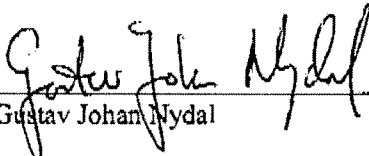
Procureurs de la Requérante-Débitrice

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Gustav Johan Nydal, exerçant ma profession au Chantier Davie, 22, rue George-D.-Davie, Lévis, province de Québec, G6V 8V5, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant dûment autorisé de Chantiers Davie Inc.;
2. J'ai lu la présente Requête de la Débitrice;
3. Les faits allégués dans la présente Requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :


Gustav Johan Nydal

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À Québec, CE ° JOUR D'AOÛT 2011.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
POUR LE QUÉBEC

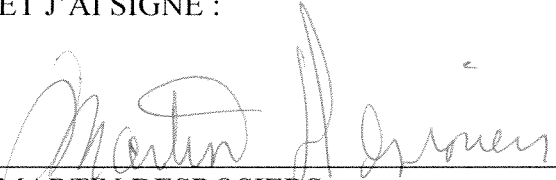
184436.

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ
(Article 82.1 du *Code de procédure civile*, L.R.Q. c. C-25)

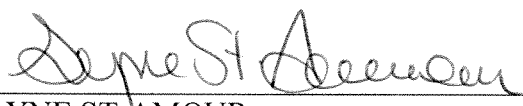
Je, soussigné, Martin Desrosiers, avocat, exerçant ma profession au sein du bureau Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l., situé au 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100, à Montréal, province de Québec, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis un des avocats de la Débitrice Chantiers Davie Inc. dans le cadre de la présente Requête en prorogation de délai dans le dossier de la cour portant le numéro 200-11-019127-102;
2. Le 24 août 2011 à 11h06 am (heure de Montréal), Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l. a reçu par télécopieur l'Affidavit daté du même jour de Gustav Johan Nydal, un représentant autorisé de Chantiers Davie Inc.;
3. La copie de l'Affidavit jointe aux présentes est une copie conforme de l'Affidavit de Gustav Johan Nydal reçue par télécopieur du même Gustav Johan Nydal, de la ville de Lévis, province de Québec, du numéro de télécopieur 418.835.1017;
4. Les faits allégués dans la présente attestation sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :


MARTIN DESROSIERS

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À MONTRÉAL, CE 24^e JOUR D'AOÛT 2011.


LYNE ST-AMOUR
COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
POUR LE QUÉBEC – NO. 189450

AVIS DE PRÉSENTATION

- À: INVESTISSEMENT QUÉBEC**
393, rue Saint-Jacques, Bureau 500
Montréal QC H2Y 1N9
Me Pierre Lafrenière
courriel: pierre.lafreniere@invest-quebec.com
- À: STEIN MONAST** **Procureurs d'Investissement Québec**
70, rue Dalhousie, Bureau 500
Québec QC G1K 4B2
Me Marie-Paule Gagnon
Me Antoine Baudoin
courriel : marie-paule.gagnon@steinmonast.ca
Antoine.Beaudoin@steinmonast.ca
- À: SAMSON BÉLAIR/DELOITTE TOUCHE INC.** **Contrôleur**
1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal QC H3B 5K1
M. Pierre Laporte
M. Jean-François Nadon
courriel: pilaporte@deloitte.ca
jnadon@deloitte.ca
- À: MCCARTHY TÉTRAULT** **Procureurs du Contrôleur**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2
Me Mason Poplaw
Me Miguel Bourbonnais
Me Jocelyn Perreault
courriel: mpoplaw@mccarthy.ca
mbourbonnais@mccarthy.ca
jperreault@mccarthy.ca
- À: BORDEN LADNER GERVAIS** **Procureurs de Ocean Hotels I Limited, Ocean Hotels II Limited et Ocean Hotels PLC**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Me Mathieu Lévesque
Me Jacques S. Darche
Me Jean-Marie Fontaine
Me Peter P. Pamel
courriel: malevesque@blgcanada.com
jdarche@blgcanada.com
jfontaine@blgcanada.com
ppamel@blgcanada.com

- À:** **MCMILLAN**
1000, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2700
Montréal QC H3A 3G4
Me Marc-André Morin
courriel: marc-andre.morin@mcmillan.ca
- Procureurs de Wärtsilä Ship
Design Norway AS, et
Wärtsilä Norway AS**
- À:** **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Me Alain Riendeau
courriel: ariendeau@fasken.com
- Procureurs de Cecon ASA**
- À:** **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
- Procureurs de Upper Lakes
Group Inc.**
- FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
140, Grande Allée Est, Bureau 800
Québec QC G1R 5M8
Me Serge Guerette
Me Xeno Martis
Me Charles Mercier
courriel: sguerette@fasken.com
xmartis@fasken.com
cmercier@fasken.com
- À:** **LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
1002, rue Sherbrooke Ouest, 28^e étage
Montréal QC H3A 3L6
Me Gerry Apostolatos
courriel: gerry.apostolatos@lkd.ca
- Procureurs d'Exportation et
développement Canada**
(Montréal)
- À:** **LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
801, Grande Allée Ouest, Bureau 300
Québec QC G1S 1C1
Me Alain Robitaille
Me John O'Connor
courriel : alain.robitaille@lkd.ca
john.oconnor@lkd.ca
- (Québec)**
- À:** **BRISSET BISHOP s.e.n.c.**
2020, rue University, Bureau 2020
Montréal QC H3A 2A5
Me David G. Colford
courriel : davidcolford@brissetbishop.com
- Procureurs de Comfact
Corporation**

À: **WOODS s.e.n.c.r.l.**
2000, avenue McGill College, Bureau 1700
Montréal QC H3A 3H3
Me Neil Peden
courriel : npeden@woods.qc.ca

**Procureurs de NM Rothschild
& Sons Canada Limitée et
Rothschild Inc.**

À: **LAMBERT SOMEC**
1505, rue des Tanneurs
Québec QC G1N 4S7
Me Stéphane Moisan
courriel : smoisan@lambertsomec.com

À: **OGILVY RENAULT**
1, Place Ville Marie, Bureau 2500
Montréal QC H3B 1R1
Me Sylvain Rigaud
courriel : srigaud@ogilvyrenault.com

**Procureurs de Fincantieri -
Cantieri Navali Italiani S.p.A.**

PRENEZ AVIS que la présente Requête sera présentée pour adjudication devant l'un des juges de la Cour supérieure (Chambre Commerciale), dans et pour le district de Québec, le 25 août 2011, à 14h30 ou aussitôt que conseil pourra être entendu, par téléconférence aux numéros suivants :

(514) 392-3280 ou 1-866-279-9198

Toll Free (Overseas-Universal): 800-3923-2530

Code: 6163131

Il sera également possible d'assister à l'audience en salle 3.07 du Palais de justice de Québec, situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec).

MONTREAL, le 24 août 2011

OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

No: 200-11-019127-102

C O U R S U P É R I E U R E
Chambre commerciale
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT
OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
Contrôleur

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI
(Art. 11 de la *Loi sur les arrangements avec les*
créanciers des compagnies, L.R.C. 1985, c. C-36),
AFFIDAVIT, ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ, AVIS
DE PRÉSENTATION

ORIGINAL

M^e Sandra Abitan Tél.: (514) 904-5648 et
M^e Martin Desrosiers Tél.: (514) 904-5649
Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice
1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5
Fax: (514) 904-8101
Code : BO 0323 n/d: SA4747-1112472
